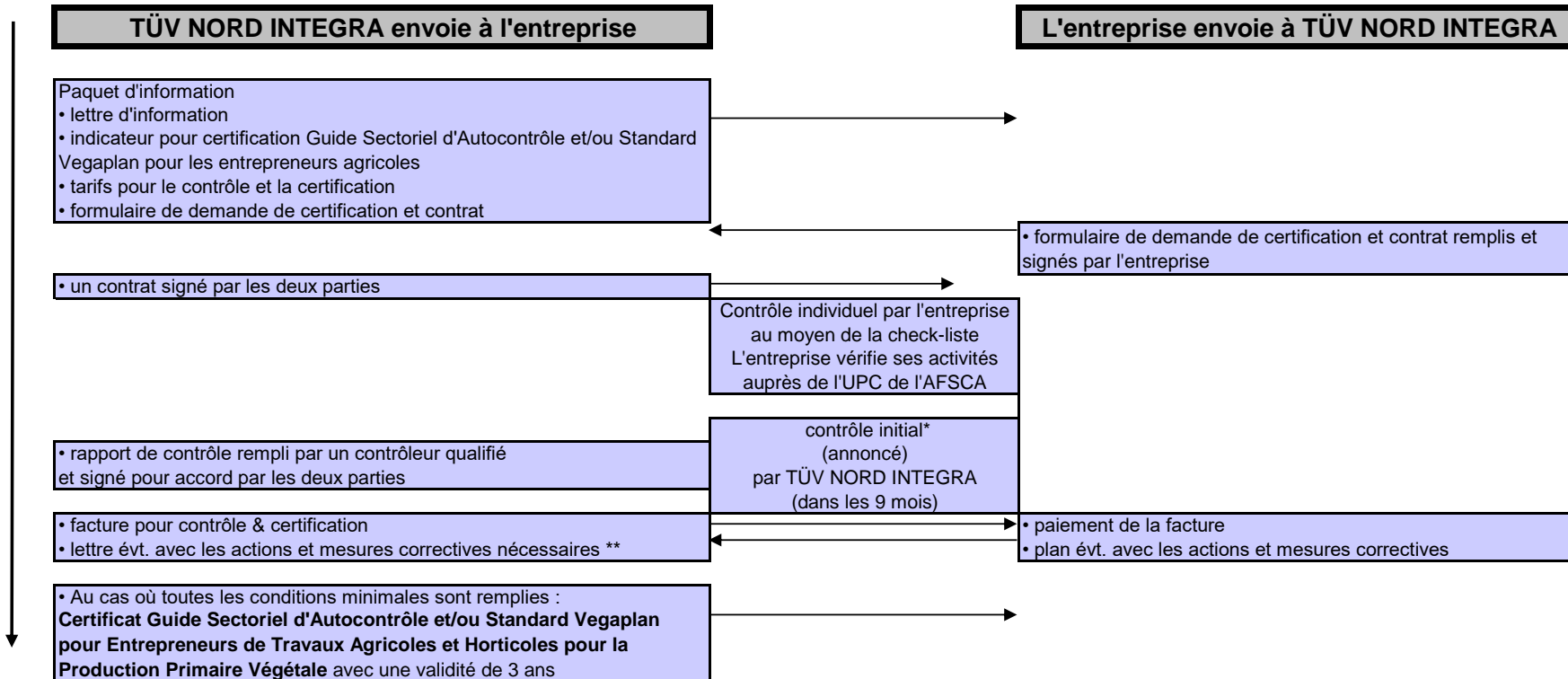


**Indicateur pour le contrôle et la certification du Guide Sectoriel d'Autocontrôle
et/ou du Standard Vegaplan pour les entrepreneurs de travaux agricoles / horticoles**



* Contrôle de suivi sera effectué max 9 et min 1 mois avant la date d'expiration (ou contrôle d'extension en cas d'extension des activités endéans les 3 ans).

* En cours de la durée du certificat, l'entreprise a 10% de probabilité que l'OCI effectue un audit inopiné.

** Si des non-conformités graves apparaissent, un contrôle supplémentaire s'impose. Celui-ci peut être administratif ou physique.

** Si toutes les non-conformités graves n'ont pas été résolues lors du contrôle supplémentaire, un deuxième contrôle s'impose < 6 mois.